

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1144

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:****« Avances à l'audiovisuel public »**

I. – La part du produit de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication électroniques affectée au compte de concours financier « Avances à l'audiovisuel public » est augmentée de 36 474 454 €.

II. – Le I est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

III. – La perte de recettes pour le budget général est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de rétablir le budget attribué à l'audiovisuel public en LFI 2017 à compter du 1^{er} janvier 2019. Le PLF 2018 prévoit en effet une baisse de plus de 36 millions d'euros des moyens alloués à l'audiovisuel public, soit 1 % des moyens permettant à France Télévisions (30,8 M€ de baisse), à Radio France, à ARTE, à France Médias Monde, à l'INA et à TVA Monde de faire face à leurs missions de service public.

Cette diminution de moyens a provoqué, à juste titre, l'incompréhension des personnels des sociétés nationales de programme, qui se sont notamment mis à grève à Radio France.

L'austérité, dans l'audiovisuel public comme ailleurs, conduit à une rétractation des missions de services public, à un appauvrissement des contenus, à une diminution du nombre des personnels et à une précarisation accrue de leurs conditions de travail, à un recul territorial de l'action publique, à la mainmise des intérêts privés. Rien de cela n'est acceptable, à fortiori dans des services publics qui sont censés concourir, par l'information et la culture, à l'exercice de la démocratie dans notre pays.